

SEANCE du 14 décembre 2016

L'an deux mil seize

Le quatorze décembre à vingt heures trente

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Madame DUBRAUD Elisabeth, Maire.

Etaient présents : MM. BILLON C ; DUBRAUD X ; MASURE Bertrand; LORSUNG Pascal ; JACQUET P ; LEVÊQUE R; MOUTARD M ; Mme DI FRUSCIA C ;

Absents excusés : MM LEVEQUE Richard et MARCHETTI Cyril

Monsieur MASURE Bertrand a été élu secrétaire de séance.

Le compte rendu de la réunion précédente est lu et approuvé à l'unanimité.

Même Séance

DISSOLUTION DU SIAEP POLISY/POLISOT RATTACHEMENT AU SDDEA

Suite au contenu de l'arrêté n°DCDL-BCLI2016327-0001 pris par Madame la Préfète de l'Aube en date du 22 novembre 2016, nous informant de la dissolution du Syndicat Intercommunal d'Eau et Assainissement de Polisy/Polisot au 31 décembre 2016,

Le Conseil Municipal rappelle la délibération du 25 mai 2016, qui constatait le bon fonctionnement du service d'eau et du service d'assainissement sous le régime du syndicat actuel et mentionnait le souhait du Conseil Municipal de conserver cette gestion.

Précise que, par cette délibération, le Conseil Municipal, voulait le maintien du syndicat et n'envisageait aucunement de reprendre la compétence eau et la compétence assainissement au niveau communal.

Par conséquent, tout en prenant note de l'arrêté prononçant la fin d'exercice des compétences par le syndicat, le Conseil Municipal refuse à l'unanimité de reprendre ces compétences, auparavant exercées par le syndicat.

Demande que celles-ci soient exercées par le SDDEA à compter du 1er janvier 2017 ou, considérant la délibération SIAEP du 6 décembre 2016 demandant sa fusion avec le SDDEA, à la date de dissolution effective du SIAEP par fusion avec le SDDEA, les compétences continuant d'être exercées par le syndicat en attendant sa fusion.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents.

Même Séance

DON A L'OCCASION DE BAPTÊME REPUBLICAIN

Pour remercier Madame le Maire d'avoir accepté de célébrer trois baptêmes républicains à la mairie de POLISY le Samedi 3 décembre 2016, la famille THURY-GUENIN à fait un don à la commune d'un montant de 100 €.

Le Conseil Municipal ACCEPTE d'encaisser ce don au compte 7713.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents

Même Séance

COUPE DE BOIS DANS LA FORET COMMUNALE - ETAT D'ASSIETTE 2017

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- 1 - Approuve l'Etat d'Assiette des coupes de l'année 2017 présenté ci-après
- 2 - Demande à l'Office National des Forêts de bien vouloir procéder à leur désignation et à leur mobilisation selon les destinations retenues ci-après

Parcelle (unité de gestion)	Surface	Type de coupe	Coupe prévue oui/non (a)	Destination			Produits à délivrer si délivrance partielle		
				Vente intégrale	Délivrance intégrale	Vente et délivrance partielles	Houppiers oui/non	Petits diamètres oui/non	Diamètre vente (b)
1 C	3,12	Préparation	non	X					
1 R	2,12	Irrégulier	non	X					
5 P	1	Amélioration			X				
Exemple 5	2,35	Amélioration	oui			X	oui	oui	35

NB : Pour le type de coupe, choisir entre Amélioration, Régénération, Irrégulière, Emprise, Sanitaire.

à l'aménagement

en cm. A indiquer si les petits diamètres sont demandés en délivrance. C'est le diamètre à partir duquel les arbres seront vendus, sauf cas particuliers.

3- Laisse à l'Office National des Forêts le soin d'organiser au mieux les ventes de coupes de bois sur pied, la commune demeurant libre de fixer elle-même les prix de retrait si elle le juge utile.

Coupes proposées en report ou suppression par l'ONF :		
Parcelle 2P-3P-4P-5P-6P	Report / Suppression Report en 2019	Motifs Capital insuffisant

Au cas où le propriétaire solliciterait le report ou la suppression du marquage d'une coupe prévue à l'aménagement, le Conseil Municipal en expose ici les motifs et en informe par ailleurs le Préfet de Région :

Mode de délivrance des bois d'affouage

Le Conseil Municipal décide de répartir l'affouage :

- par foyer
- par habitant
- moitié par foyer moitié par habitant

Décide que la délivrance se fera

- sur pied
- après façonnage

Pour la délivrance de bois sur pied des bois d'affouage, le Conseil Municipal désigne comme garants de la bonne exploitation des bois, conformément aux règles applicables en la matière aux bois vendus en bloc et sur pied :

M. LEVÊQUE Richard
M. HUGEROT Florent
M BILLON Claude

Fixe les délais d'exploitation, façonnage et vidange des bois délivrés au :

Abattage-façonnage : 15 avril 2017

Débardage : 15 septembre 2017

Rappelle que, par délibération en date du 24 novembre 2016, le montant de la taxe affouagère a été fixé à 4 €.

Le Conseil Municipal donne pouvoir à Madame le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations de vente.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus

Même Séance

SUITE APPEL D'OFFRE CHOIX DES ENTREPRISES POUR LA CONSTRUCTION DU LOCAL TECHNIQUE COMMUNAL

La Commission Bâtiment concernant la construction d'un local technique s'est réunie le 15 novembre 2016, à 18 H, pour procéder à l'ouverture des plis.

Monsieur PREAUX Olivier, architecte, vient nous présenter son analyse. Le **Lot 02** appelle un complément d'information auprès des entreprises ayant répondu à l'offre, l'une d'entre-elles ayant fait une proposition différente.

Le Conseil Municipal ne peut délibérer sur la totalité du dossier qui sera donc à représenter lors d'un prochain conseil.

MANDATEMENT FACTURE AVANT LE VOTE DU BUDGET 2017

Par sa délibération N°46-2016, le Conseil Municipal a validé lors de sa réunion du 13 septembre 2016 le devis établi par Monsieur VIARD Géomètres Experts à Châtillon-sur-Seine. concernant un état parcellaire des propriétaires riverains aux chemin d'exploitation de la commune.

Le Conseil Municipal **AUTORISE** Madame le Maire à procéder au paiement de la facture provenant de la société Hubert VIARD Géomètres-Experts avant le vote du budget 2017.

S'engage à inscrire la somme de 1 476 € au compte 2151 de la section d'investissement.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents.

Même Séance

QUESTIONS DIVERSES

Madame le Maire donne lecture d'un courrier reçu de Madame TOME sollicitant la création d'une place PMR devant son habitation. Aux fins de lui réserver la suite adéquate à donner, Madame le Maire s'est rapprochée des autorités compétentes et de leurs services juridiques.

Madame le Maire fait savoir que Monsieur Joël DEMONT qui, suite au départ de Monsieur VENTRE, a assuré l'intérim depuis le mois de septembre au Centre des Finances Publiques de BAR-SUR-SEINE finira sa mission le 31/12/2016.

Son successeur, Monsieur Gilles BROSSARD, prendra ses fonctions à la Trésorerie de Bar-Sur-Seine à compter du 01/01/2017.

Madame le Maire fait savoir que le terrain du SIVU de Mussy-sur-Seine a été vendu et qu'après répartition il nous reviendrait la somme de 525,59 €.

Madame le Maire fait savoir que nous avons reçu un courrier du SLA de Bar-sur-Seine nous informant que sur la D36 A nous avons de l'élagage à effectuer.

La chorale LA BARBELINE a chanté Noël à l'église de POLISY le Dimanche 11 décembre 2016. Le concert a été apprécié de tous.

La séance est levée à 22h40.